

COMMUNIQUE DE PRESSE

« Pourquoi j'ai voté contre la brevetabilité des logiciels »

Vice-président de la Commission de l'Industrie et de la Recherche, j'ai voté contre la directive sur les inventions mises en oeuvre qui reste un texte confus qui ouvre la porte à la brevetabilité des logiciels.

Je regrette que l'amendement de rejet de la directive que le groupe des VERTS/ALE a introduit ne soit pas passé : quand une directive est mal rédigée, je pense que c'est à la Commission européenne de revoir sa copie. Néanmoins je me réjouis de la bonne coopération avec d'autres groupes politiques qui a permis d'améliorer ce texte, notamment à l'article 2.

Lors des derniers mois, j'ai été alerté par de nombreux chercheurs qui craignent que le brevet logiciel freine l'innovation dans l'Union européenne. A un moment où nous mettons tout en oeuvre pour créer un espace européen de la recherche, il est aberrant d'adopter une législation qui est condamnée par les membres les plus éminents de la communauté scientifique de l'Union européenne, qui m'ont fait parvenir une pétition. De plus le brevet des logiciels met en péril les logiciels libres, qui sont utilisés dans de nombreuses applications scientifiques et industrielles tels les satellites européens du système Galileo.

Seul un texte clair garantissant la protection des programmes d'ordinateurs par le droit d'auteur pourra rétablir la clarté juridique dans ce domaine.